NAO 2016
Où sont passés
« les fruits de nos victoires » ?

Niort le 11.02.2016

En janvier, le message de Pascal DEMURGER intitulé ***« Bravo à tous »*** était pourtant clair. Les résultats 2015 sont excellents. Les adhésions supplémentaires ont dépassé les objectifs fixés. Nous devions nous réjouir de nos victoires et en partager les fruits notamment par **la progression des salaires** dans le cadre de la NAO (Négociation Annuelle Obligatoire).

L'audace de la confiance n'a pas de « prix »…

L'annonce du **1er prix** de la relation client, obtenu pour la 12ème fois par la MAIF, est « la cerise sur un gâteau » dont les parts demeurent inégales.

Après le **0%** en 2015, **0,8% d'augmentation des salaires *(0,4 % en mars, 0,4 % en septembre)*** est la dernière proposition de la Direction pour 2016. Une progression insuffisante au regard des résultats obtenus et des attentes suscitées par l'annonce du Directeur.

La prime collective pour tous les salariés : une satisfaction partielle…

Pour la CGT MAIF, il s'agissait d'obtenir l'équité. En intégrant la prime collective à l'intéressement, la Direction répond partiellement à notre revendication. Pourquoi ? Parce que ce mode de rémunération, qui représente un avantage fiscal pour l'entreprise, participe à réduire dangereusement le financement de notre protection sociale.

Aucune des autres revendications de la CGT MAIF n'ont été retenues.
La CGT MAIF ne signera pas l'accord.

Deux poids, deux mesures…

782 337 €

C'est le montant des bonus et primes alloués en 2015 à la seule catégorie des **28 cadres hors classe** *(soit un montant moyen de **27 940 €**).*

16,54 % de la masse salariale hors classe, c'est ce que représente le montant de ces bonus et primes.

8,33 % de la masse salariale, c'est ce que représente le montant de la revendication de la CGT MAIF pour le 13 ème mois **au bénéfice de tous les salariés**.

La réduction du temps de travail à 32 heures avec maintien du salaire est une revendication forte de la CGT MAIF. Nous nous devons d'anticiper, dès à présent, les conséquences de la révolution digitale, notamment son impact prévisible sur les métiers et l'emploi. La CGT MAIF continuera à porter cette revendication lors de la négociation OTT.

REJOIGNEZ-NOUS
VOUS POUVEZ ADHEREZ EN LIGNE
Avec Google chrome rendez-vous sur notre BLOG
http://www.leblogcgtmaif.com/

ADHEREZ A LA CGT MAIF

Nom **Prénom**
Adresse
Site **Emploi occupé**
Date **Signature**

Bulletin d'adhésion à retourner au Syndicat CGT MAIF 79016 NIORT CEDEX 9
Tél. 05.49.73.83.19 - fax. 05.49.73.78.84 - Email : cgtmaif@gmail.com